

REGLEMENT INTERIEUR

1. Assurance :

Les stagiaires doivent être titulaires et couverts par une assurance.

L'assurance « responsabilité civile de particulier » ainsi que « individuel accident »

Les VOLTIGEURS CHATEAUBRIANT dégage toute responsabilité en cas de vol, de dégradation, de perte de bien personnels ainsi que des dommages physiques conséquents à l'utilisation des installations et de ses services,

2. Déroulement du stage :

Les éducateurs prennent en charge les stagiaires de 9h à 17h. Les VOLTIGEURS CHATEAUBRIANT décline toute responsabilité en dehors de ces horaires ;

Les groupes de travail sont réalisés par année d'âge, suivant le niveau de pratique des stagiaires, le responsable du stage décidera de modifier les groupes de travail s'il juge ceci nécessaire ;

La non-restitution ou dégradation de matériel donne lieu à facturation ;

3. Sanctions :

Vous autorisez, en tant que représentant légal, Les VOLTIGEURS CHATEAUBRIANT à interrompre temporairement et/ou à renvoyer définitivement le/la stagiaire du stage si son comportement est jugé inapproprié par le responsable du stage pour le bon déroulement du stage. Le renvoi du stage pour raison disciplinaire ne pourra pas donner lieu à un quelconque remboursement.

4. Annulation :

Garantie d'annulation : 50€ (frais de dossier)

Pendant le stage : au prorata des journées suivies (nécessité d'un certificat médical)

Les VOLTIGEURS CHATEAUBRIANT se réserve le droit d'annuler un stage, sans préavis, avec remboursement des sommes versés ;

NOM et Prénom (du représentant légal),

Fait à Le.....

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »